

C I R D I

RAPPORT ANNUEL 1996



Centre international pour le règlement
des différends relatifs aux investissements

C I R D I

RAPPORT ANNUEL 1996



**Centre international pour le règlement
des différends relatifs aux investissements**

Table des matières

Page

- 3** Lettre de transmission
 - 4** Introduction du Secrétaire général
 - 6** Etats membres
 - 6** Différends soumis au Centre
 - 8** Listes de conciliateurs et d'arbitres
 - 9** Publications et activités consultatives
 - 11** Conférences
 - 12** Vingt-neuvième session annuelle du
Conseil administratif
 - 12** Finances
-

Centre international pour le règlement des différends
relatifs aux investissements

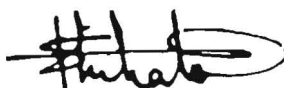
le 6 septembre 1996

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'Article 5(4) du Règlement administratif et financier, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil administratif le Rapport annuel sur les activités du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, comme le prescrit l'Article 6 (1) (g) de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Le présent Rapport annuel couvre l'exercice allant du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1996.

Le Rapport comprend les états financiers du Centre dûment vérifiés, présentés en vertu de l'Article 19 du Règlement administratif et financier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Ibrahim F.I. Shihata
Secrétaire général

Monsieur James D. Wolfensohn
Président
Conseil administratif
Centre international pour le règlement des différends
relatifs aux investissements

Introduction du Secrétaire général

Au cours de l'exercice 96, le nombre des Etats membres du CIRDI a continué d'augmenter. L'adhésion de trois pays arabes, l'Algérie, Bahreïn et Oman, a porté à 13 le total des pays arabes membres du CIRDI. Les Bahamas, le Panama et Saint-Kitts-et-Nevis sont également devenus membres du Centre, portant à 20 le nombre des pays membres de l'hémisphère occidental. Par ailleurs, le Guatemala a entamé le processus d'adhésion en signant la Convention du CIRDI et l'Ouzbékistan a achevé ce processus en ratifiant la Convention. Au total, à la clôture de l'exercice, le CIRDI comptait 139 Etats signataires de la Convention et 126 Etats membres.

Le nombre de traités relatifs à des investissements a continué d'augmenter au cours de l'exercice et dépasse aujourd'hui le cap des mille. La plupart de ces traités prévoient le règlement par arbitrage du CIRDI des différends découlant des investissements dont ils font l'objet. Plusieurs lois récentes sur les investissements faisaient des références similaires à l'arbitrage du CIRDI. Certaines de ces lois et certains de ces traités prévoient aussi la possibilité de soumettre ces différends à un arbitrage ad hoc en vertu du Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, le Secrétaire général du CIRDI faisant fonction d'autorité désignée pour la nomination des arbitres. Pendant l'exercice, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont en outre poursuivi leurs travaux en vue de la conclusion, en 1997, d'un accord multilatéral relatif à l'investissement, qui devrait contenir des dispositions relatives au règlement des différends référant entre autres mécanismes à l'arbitrage du CIRDI.

En 1996, ces tendances se sont reflétées sur la charge de travail du Centre. Le nombre des instances engagées en vertu de la Convention du CIRDI a augmenté d'un tiers en l'espace de cinq ans. Environ la moitié des nouvelles instances dont le Centre a été saisi ont été engagées en vertu des dispositions des lois ou traités susmentionnés. Un autre aspect intéressant des travaux actuels du Centre tient au fait que celui-ci a été saisi des premières instances d'arbitrage concernant des pays d'Amérique latine. Au cours de l'exercice, un autre pays d'Amérique latine a déposé au Centre un consentement unilatéral à soumettre à l'arbitrage du CIRDI une série de plaintes pour expropriation. En outre, le CIRDI a reçu plusieurs demandes m'invitant à nommer des arbitres ad hoc en vertu de conventions d'arbitrage désignant le Secrétaire général du Centre comme autorité de nomination des arbitres. Dans un cas, la demande a été suivie d'un règlement à l'amiable du différend, ce qui tend à prouver qu'en application de ce type de dispositions, comme aux termes des conventions prévoyant le recours aux procédures de conciliation et d'arbitrage du CIRDI, le Centre peut contribuer à favoriser les règlements amiables.

Comme au cours des années précédentes, le Centre a poursuivi ses activités de recherche, de publication et de conseil dans les domaines du droit de l'arbitrage et du droit relatif aux investissements. Son personnel a entamé une vaste étude des approches contemporaines du traitement juridique des investissements étrangers. Deux numéros de *ICSID Review- Foreign Investment Law Journal* ont été publiés au cours de l'exercice, dont le vingtième numéro de cette revue qui est désormais

bien établie et hautement considérée. Les travaux de compilation de lois et traités sur les investissements effectués par le personnel du Centre ont abouti à la publication de trois nouveaux numéros de ses collections en plusieurs volumes de *Investment Laws of the World* et *Investment Treaties*. Ses travaux consultatifs ont notamment porté sur l'étude, à la requête des Etats, de cinq projets de lois relatifs à l'investissement et sur la rédaction de consultations données aux gouvernements et aux investisseurs étrangers relatives aux projets de clauses d'arbitrage dans une douzaine de contrats d'investissement internationaux. Il convient aussi de mentionner la participation au CIRDI aux réunions d'un Groupe d'experts organisées par l'OCDE pour l'élaboration des clauses relatives au règlement des différends d'un projet d'Accord multilatéral relatif aux investissements.

En bref, le Centre a connu en 1996 une autre année fructueuse au cours de laquelle il a continué à jouer un rôle important dans le domaine des investissements internationaux.

Ibrahim F.I. Shihata
Secrétaire général

Etats membres

Au cours de l'exercice écoulé, les Bahamas, Bahreïn, le Guatemala et le Panama ont signé la Convention. L'Algérie, les Bahamas, Bahreïn, Oman, l'Ouzbékistan, Panama et Saint-Kitts-et-Nevis ont déposé leurs instruments de ratification. Au 30 juin 1996, 139 Etats avaient signé la Convention et 126 d'entre eux l'avaient également ratifiée. La liste complète des Etats contractants et autres signataires de la Convention au 30 juin 1996 figure à l'Annexe 1.

Différends soumis au Centre

Au cours de l'exercice, le Centre eu à connaître de dix affaires. On trouvera ci-après un rappel des principaux faits concernant ces affaires.

- 1) *American Manufacturing & Trading, Inc. c. la République du Zaïre (Affaire ARB/93/1)*
 - 24 novembre 1995 — Le Tribunal se réunit à Genève.
- 2) *Philippe Gruslin c. Gouvernement de la Malaisie (Affaire ARB/94/1)*

8 février 1996 — Les parties informent l'arbitre unique qu'elles ont réglé le différend et demandent à l'arbitre unique de prendre note de la fin de l'instance par voie d'ordonnance, conformément à l'article 43(1) du Règlement d'arbitrage du CIRDI.

24 avril 1996 — L'ordonnance de l'arbitre unique prenant note de la fin de l'instance est notifiée aux parties.

- 3) *SEDITEX Engineering Beratungsgesellschaft für die Textilindustrie m.b.H. c. le Gouvernement de Madagascar (Affaire CONC/94/1)*

22 août 1995 — SEDITEX dépose ses observations sur les propositions de la République de Madagascar.

19 septembre 1995 — La Commission de conciliation tient une session en présence des parties à Paris.

21 décembre 1995 et 14 février 1996 — La Commission de conciliation se réunit à Bruxelles.

20 mai 1996 — La Commission de conciliation tient une session en présence des parties à Paris.

- 4) *Tradex Hellas S.A. c. la République d'Albanie (Affaire ARB/94/2)*

3 janvier 1996 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : M. le Professeur Karl-Heinz Böckstiegel (Allemagne), Président, M. Fred F. Fielding (Etats-Unis) et M. le Professeur Andrea Giardina (Italie).

10 avril 1996 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à Francfort.

19 avril 1996 — Le Demandeur dépose ses objections relatives à la compétence.

10 juin 1996 — Les parties déposent leurs observations relatives à la compétence.

- 5) *Leaf Tobacco A. Michaelides S.A. et Greek Albanian Leaf Tobacco & Co. S.A. c. la République d'Albanie (Affaire ARB/95/1)*

10 juin 1996 — Les Demandeurs informent le Centre qu'ils ont choisi la formule prévue à l'article 37(2)(b) de la Convention pour la constitution du Tribunal arbitral, soit un arbitre nommé par chacune des parties et un troisième, qui est

le président du Tribunal, nommé par accord des parties.

- 6) *Cable Television of Nevis, Ltd. et Cable Television of Nevis Holdings, Ltd. c. Federation of St. Kitts and Nevis (Affaire ARB/95/2)*

14 novembre 1995 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

16 février 1996 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : M. Woodbine A. Davis (Barbade), Président; M. Arthur Maynard (Barbade) et M. Rex McKay (Guyana).

12 mars 1996 — Le Tribunal tient sa première session en présence des parties à la Barbade. Le Défendeur dépose ses objections relatives à la compétence.

2 avril 1996 — Les Demandeurs déposent leur réponse aux objections relatives à la compétence.

23 avril 1996 — Le Défendeur soumet ses observations sur la réponse des Demandeurs aux objections relatives à la compétence.

- 7) *Antoine Goetz et consorts c. la République du Burundi (Affaire ARB/95/3)*

18 décembre 1995 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

Listes de conciliateurs et d'arbitres

26 juin 1996 — Le Tribunal est constitué. Ses membres sont : M. le Professeur Prosper Weil (France), Président; M. le Juge Mohammed Bedjaoui (Algérie) et M. le Professeur Jean-Denis Bredin (France).

- 8) *Compañía del Desarrollo de Santa Elena S.A. c. le Gouvernement de Costa Rica (Affaire ARB/96/1)*

22 mars 1996 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

- 9) *Misima Mines Pty. Ltd. c. Etat indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée (Affaire ARB/96/2)*

29 avril 1996 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

- 10) *Fedax N.V. c. République du Venezuela (Affaire ARB/96/3)*

26 juin 1996 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

Conformément à l'Article 3 de la Convention, le Centre tient une liste de conciliateurs et une liste d'arbitres. Pour chacune de ces deux listes, chaque Etat contractant peut désigner un maximum de quatre personnes et le Président du Conseil administratif peut en désigner un maximum de dix.

Au cours de l'exercice, il y a eu 23 désignations sur ces listes, ce qui porte le nombre des personnes figurant sur ces listes à 379 au total. Les nouvelles désignations sont les suivantes :

LISTE DU PRÉSIDENT

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — désignation ayant pris effet le 22 mars 1996 : M. le Professeur Philippe Fouchard (Université de Paris).

BARBADE

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 27 février 1996 : MM. Woodbine A. Davis, Trevor Carmichael, Ken Hewitt (renouvellement de désignations) et M. Edward Bushell.

CHYPRE

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 3 janvier 1996 : M. l'Ambassadeur Andreas Jacovides (renouvellement de désignation), MM. Alecos Markides, Georgios Pikis et Theofilos Theofilou.

Publications et activités consultatives

EGYPTE

Liste de conciliateurs — désignations ayant pris effet le 23 avril 1996 : MM. Ahmed Sadek El Kosheri et Mahmoud Samir El-Sharkawy (renouvellement de désignations).

Liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 23 avril 1996 : MM. Mahmoud Fahmy et Ahmed Esmat Abdel Meguid (renouvellement de désignations).

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 23 avril 1996 : MM. Mohie El Din Ali Ashmawi et Moufid Shebab.

INDONÉSIE

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 27 octobre 1995 : MM. Mardjono Reksodiputro et Albert Hasibuan et M. le Professeur Sudargo Gautama.

MALAISIE

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — désignations ayant pris effet le 14 février 1996 : M. le Juge Dato' Faiza bin Tamby Chik, M. le Juge Ian H.C. Chin et M. le Juge Thiagrajah Selventhiranathan (renouvellement de désignation).

News from ICSID

Ce bulletin fournit des renseignements sur les activités du Centre et les différends en cours d'instance devant le CIRDI; il contient aussi des articles sur des questions d'actualité. Au cours de l'exercice, deux numéros de *News from ICSID* sont parus : Vol. 12, No 2 (été 1995) et Vol. 13, No 1 (hiver 1996). Le numéro de l'été 1995 contenait des articles sur les investissements étrangers directs et la région du Pacifique asiatique et sur les approches multilatérales pour le règlement des différends relatifs aux investissements. Le numéro de l'hiver 1996 contenait un article sur les droits et les obligations des arbitres du CIRDI.

ICSID Review—Foreign Investment Law Journal

Cette revue semestrielle publie des articles sur la législation nationale et internationale régissant le droit des investissements étrangers. Les vingtième (automne 1995) et vingt-et-unième (printemps 1996) numéros de l'*ICSID Review* sont parus au cours de l'exercice. Le numéro de l'automne 1995 contenait des articles sur l'élaboration d'un nouvel accord international relatif à l'investissement étranger direct, sur la « *lex mercatoria* » et sur l'arbitrage dans le cadre des lois et traités relatifs aux investissements. Le numéro du printemps de 1996 contenait des articles sur les traités bilatéraux allemands relatifs aux investissements, sur les décisions *ex aequo et bono* rendues dans le cadre de la Convention du CIRDI et sur la compétence du CIRDI.

Investment Laws of the World

Au cours de l'exercice écoulé, le Centre a publié une nouvelle mise à jour (95-5) de la collection en dix volumes d'*Investment Laws of the World*. Cette mise à jour contient les textes législatifs de base en matière d'investissement des pays suivants: Chili, Costa Rica, Haïti, Etats fédérés de Micronésie et Pérou et des suppléments sur le même sujet concernant l'Equateur, la Thaïlande et la Tunisie. Cette collection contient désormais les textes législatifs de base en matière d'investissement de quelques 95 pays.

Investment Treaties

Deux nouvelles mises à jour (95-4 et 96-2) ont été publiées durant l'exercice dans la collection *Investment Treaties*, qui contiennent les textes de 46 traités bilatéraux relatifs aux investissements conclus par 37 pays au cours des années 1993 à 1995. Cette collection contient désormais les textes d'environ 600 traités de ce type auxquels font partie plus de 100 pays.

Activités consultatives

En 1996, le Secrétariat a continué de dispenser des conseils sur les lois régissant l'arbitrage et les investissements. Ces activités consultatives ont notamment consisté à revoir et commenter des projets de lois sur les investissements et des projets de clauses d'arbitrage contenus dans des contrats d'investissement à la demande de gouvernements et d'investisseurs étrangers. Au cours de l'exercice 96, le personnel du Secrétariat du CIRDI a donné des conseils relatifs à cinq projets de lois relatifs à des investissements et à des projets de clauses d'arbitrage dans douze contrats d'investissement.

Conférences

Au cours de l'exercice 96, le Centre a coparrainé trois conférences sur l'arbitrage. Il a participé notamment au douzième colloque conjoint CIRDI/American Arbitration Association/Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale sur l'arbitrage international, qui s'est tenu le 17 novembre 1995 à Paris. A ce colloque, qui était consacré à la question du statut de l'arbitre, le Secrétariat du Centre a présenté un rapport sur les droits et les obligations des arbitres du CIRDI.

Le CIRDI a également coparrainé avec le Centre régional d'arbitrage commercial au Caire une conférence sur le règlement des différends dans les domaines de l'énergie, du pétrole et du gaz. A cette conférence, qui s'est tenue les 16 et 17 novembre 1995 au Caire, le Secrétariat a présenté des rapports sur l'arbitrage de différends dans le cadre d'accords concernant le pétrole et le gaz et sur la rédaction des clauses d'arbitrage du CIRDI. La troisième conférence coparrainée par le Centre au cours de l'exercice était une conférence sur le règlement des différends dans les Amériques, organisée par l'Inter-American Commercial Arbitration Commission et le Centre de conciliation et d'arbitrage de la faculté de droit de l'Université de St. Mary à San Antonio (Texas). Cette conférence, qui s'est tenue du 20 au 22 septembre 1995 à San Antonio, comportait une séance sur l'arbitrage relatif aux investissements étrangers, au cours de laquelle le Secrétariat du Centre a présenté un exposé sur le CIRDI et les Amériques.

Durant l'exercice, le Centre a aussi participé à un symposium sur les investissements organisé à Bangkok par le Conseil de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Au cours de l'une des séances de ce symposium, qui s'est tenu les 2 et 3 octobre 1995, le Secrétariat du Centre a présenté un exposé sur les approches multilatérales du règlement des différends relatifs aux investissements.

Vingt-Neuvième session annuelle du Conseil administratif

La Vingt-Neuvième session annuelle du Conseil administratif s'est tenue du 10 au 12 octobre 1995 à Washington, à l'occasion de l'Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque mondiale.

A cette session, le Conseil a réélu M. Ibrahim F.I. Shihata au poste de Secrétaire général pour un mandat complet de six ans. Le Conseil a aussi examiné un rapport du Secrétaire général sur les faits récents intéressant le CIRDI et approuvé le Rapport annuel 1995 sur les activités du Centre et le budget pour l'exercice 96. Les Résolutions adoptées lors de cette session figurent à l'Annexe 2.

Finances

Les états financiers du CIRDI pour l'exercice 96 sont présentés à l'Annexe 3.

Les dépenses administratives du CIRDI ont été, cette année encore, entièrement financées par la Banque mondiale, en vertu du Mémorandum sur les arrangements administratifs conclu entre la Banque et le CIRDI en février 1967, et par les recettes provenant de la vente de publications.

Il n'a donc pas été nécessaire de faire supporter un excédent de dépenses aux Etats contractants en application de l'Article 17 de la Convention.

Les dépenses du CIRDI liées aux procédures d'arbitrage en instance sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre.

Annexes

Page

- | | |
|-----------|---|
| 14 | 1. Liste des Etats contractants et signataires de la Convention |
| 17 | 2. Résolutions du Conseil administratif |
| 18 | 3. Rapport et états financiers |
| 21 | 4. Publications du CIRDI |
-

Annexe 1

Liste des Etats contractants et signataires de la Convention

(Au 30 juin 1996)

Les 139 Etats qui figurent sur la liste ci-dessous ont signé la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Les noms des 126 Etats qui ont déposé leurs instruments de ratification figurent en caractères gras et les dates de dépôt et d'accession au statut d'Etat contractant par l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui concerne chacun d'eux sont également indiquées.

Etat	Signature			Dépôt des instruments de ratification			Entrée en vigueur de la Convention		
Afghanistan	30	sept.	1966	25	juin	1968	25	juil.	1968
Albanie	15	oct.	1991	15	oct.	1991	14	nov.	1991
Algérie	17	avr.	1995	21	fév.	1996	22	mars	1996
Allemagne	27	janv.	1966	18	avr.	1969	18	mai	1969
Arabie Saoudite	28	sept.	1979	8	mai	1980	7	juin	1980
Argentine	21	mai	1991	19	oct.	1994	18	nov.	1994
Arménie	16	sept.	1992	16	sept.	1992	16	oct.	1992
Australie	24	mars	1975	2	mai	1991	1 ^{er}	juin	1991
Autriche	17	mai	1966	25	mai	1971	24	juin	1971
Azerbaïdjan	18	sept.	1992	18	sept.	1992	18	oct.	1992
Bahamas	19	oct.	1995	19	oct.	1995	18	nov.	1995
Bahreïn	22	sept.	1995	14	fév.	1996	15	mars	1996
Bangladesh	20	nov.	1979	27	mars	1980	26	avr.	1980
Barbade	13	mai	1981	1 ^{er}	nov.	1983	1 ^{er}	déc.	1983
Bélarus	10	juil.	1992	10	juil.	1992	9	août	1992
Belgique	15	déc.	1965	27	août	1970	26	sept.	1970
Belize	19	déc.	1986						
Bénin	10	sept.	1965	6	sept.	1966	14	oct.	1966
Bolivie	3	mai	1991	23	juin	1995	23	juil.	1995
Botswana	15	janv.	1970	15	janv.	1970	14	fév.	1970
Burkina Faso	16	sept.	1965	29	août	1966	14	oct.	1966
Burundi	17	fév.	1967	5	nov.	1969	5	déc.	1969
Cambodge	5	nov.	1993						
Cameroun	23	sept.	1965	3	janv.	1967	2	fév.	1967
Chili	25	janv.	1991	24	sept.	1991	24	oct.	1991
Chine	9	fév.	1990	7	janv.	1993	6	fév.	1993
Chypre	9	mars	1966	25	nov.	1966	25	déc.	1966
Colombie	18	mai	1993						
Comores	26	sept.	1978	7	nov.	1978	7	déc.	1978
Congo	27	déc.	1965	23	juin	1966	14	oct.	1966
Corée, Rép. de	18	avr.	1966	21	fév.	1967	23	mars	1967
Costa Rica	29	sept.	1981	27	avr.	1993	27	mai	1993
Côte d'Ivoire	30	juin	1965	16	fév.	1966	14	oct.	1966
Danemark	11	oct.	1965	24	avr.	1968	24	mai	1968
Egypte, Rép. arabe d'	11	fév.	1972	3	mai	1972	2	juin	1972
El Salvador	9	juin	1982	6	mars	1984	5	avr.	1984
Emirats arabes unis	23	déc.	1981	23	déc.	1981	22	janv.	1982
Equateur	15	janv.	1986	15	janv.	1986	14	fév.	1986
Espagne	21	mars	1994	18	août	1994	17	sept.	1994
Estonie	23	juin	1992	23	juin	1992	22	juil.	1992
Etats-Unis d'Amérique	27	août	1965	10	juin	1966	14	oct.	1966
Ethiopie	21	sept.	1965						
Fédération de Russie	16	juin	1992						
Fidji	1 ^{er}	juil.	1977	11	août	1977	10	sept.	1977
Finlande	14	juil.	1967	9	janv.	1969	8	fév.	1969
France	22	déc.	1965	21	août	1967	20	sept.	1967
Gabon	21	sept.	1965	4	avr.	1966	14	oct.	1966
Gambie	1 ^{er}	oct.	1974	27	déc.	1974	26	janv.	1975
Géorgie	7	août	1992	7	août	1992	6	sept.	1992

Etat	Signature			Dépôt des instruments de ratification			Entrée en vigueur de la Convention		
Ghana	26	nov.	1965	13	juil.	1966	14	oct.	1966
Grèce	16	mars	1966	21	avr.	1969	21	mai	1969
Grenade	24	mai	1991	24	mai	1991	23	juin	1991
Guatemala	9	nov.	1995						
Guinée	27	août	1968	4	nov.	1968	4	déc.	1968
Guinée-Bissau	4	sept.	1991						
Guyana	3	juil.	1969	11	juil.	1969	10	août	1969
Haiti	30	janv.	1985						
Honduras	28	mai	1986	14	fév.	1989	16	mars	1989
Hongrie	1 ^{er}	oct.	1986	4	fév.	1987	6	mars	1987
Iles Salomon	12	nov.	1979	8	sept.	1981	8	oct.	1981
Indonésie	16	fév.	1968	28	sept.	1968	28	oct.	1968
Irlande	30	août	1966	7	avr.	1981	7	mai	1981
Islande	25	juil.	1966	25	juil.	1966	14	oct.	1966
Israël	16	juin	1980	22	juin	1983	22	juil.	1983
Italie	18	nov.	1965	29	mars	1971	28	avr.	1971
Jamaïque	23	juin	1965	9	sept.	1966	14	oct.	1966
Japon	23	sept.	1965	17	août	1967	16	sept.	1967
Jordanie	14	juil.	1972	30	oct.	1972	29	nov.	1972
Kazakhstan	23	juil.	1992						
Kenya	24	mai	1966	3	janv.	1967	2	fév.	1967
Koweït	9	fév.	1978	2	fév.	1979	4	mars	1979
Lesotho	19	sept.	1968	8	juil.	1969	7	août	1969
Libéria	3	sept.	1965	16	juin	1970	16	juil.	1970
Lituanie	6	juil.	1992	6	juil.	1992	5	août	1992
Luxembourg	28	sept.	1965	30	juil.	1970	29	août	1970
Madagascar	1 ^{er}	juin	1966	6	sept.	1966	14	oct.	1966
Malaisie	22	oct.	1965	8	août	1966	14	oct.	1966
Malawi	9	juin	1966	23	août	1966	14	oct.	1966
Mali	9	avr.	1976	3	janv.	1978	2	fév.	1978
Maroc	11	oct.	1965	11	mai	1967	10	juin	1967
Maurice	2	juin	1969	2	juin	1969	2	juil.	1969
Mauritanie	30	juil.	1965	11	janv.	1966	14	oct.	1966
Micronésie	24	juin	1993	24	juin	1993	24	juil.	1993
Moldova	12	août	1992						
Mongolie	14	juin	1991	14	juin	1991	14	juil.	1991
Mozambique	4	avr.	1995	7	juin	1995	7	juil.	1995
Népal	28	sept.	1965	7	janv.	1969	6	fév.	1969
Nicaragua	4	fév.	1994	20	mars	1995	19	avr.	1995
Niger	23	août	1965	14	nov.	1966	14	déc.	1966
Nigéria	13	juil.	1965	23	août	1965	14	oct.	1966
Norvège	24	juin	1966	16	août	1967	15	sept.	1967
Nouvelle-Zélande	2	sept.	1970	2	avr.	1980	2	mai	1980
Oman	5	mai	1995	24	juil.	1995	23	août	1995
Ouganda	7	juin	1966	7	juin	1966	14	oct.	1966
Ouzbékistan	17	mars	1994	26	juil.	1995	25	août	1995
Pakistan	6	juil.	1965	15	sept.	1966	14	oct.	1966
Panama	22	nov.	1995	8	avr.	1996	8	mai	1996
Papouasie-Nouvelle-Guinée	20	oct.	1978	20	oct.	1978	19	nov.	1978
Paraguay	27	juil.	1981	7	janv.	1983	6	fév.	1983
Pays-Bas	25	mai	1966	14	sept.	1966	14	oct.	1966
Pérou	4	sept.	1991	9	août	1993	8	sept.	1993
Philippines	26	sept.	1978	17	nov.	1978	17	déc.	1978
Portugal	4	août	1983	2	juil.	1984	1 ^{er}	août	1984
République centrafricaine	26	août	1965	23	fév.	1966	14	oct.	1966
République kirghize	9	juin	1995						
République slovaque	27	sept.	1993	27	mai	1994	26	juin	1994
République tchèque	23	mars	1993	23	mars	1993	22	avr.	1993
Roumanie	6	sept.	1974	12	sept.	1975	12	oct.	1975

Etat	Signature			Dépôt des instruments de ratification			Entrée en vigueur de la Convention		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	26	mai	1965	19	déc.	1966	18	janv.	1967
Rwanda	21	avr.	1978	15	oct.	1979	14	nov.	1979
Saint-Kitts-et-Nevis	14	oct.	1994	4	août	1995	3	sept.	1995
Sainte-Lucie	4	juin	1984	4	juin	1984	4	juil.	1984
Samoa-Occidental	3	fév.	1978	25	avr.	1978	25	mai	1978
Sénégal	26	sept.	1966	21	avr.	1967	21	mai	1967
Seychelles	16	fév.	1978	20	mars	1978	19	avr.	1978
Sierra Leone	27	sept.	1965	2	août	1966	14	oct.	1966
Singapour	2	fév.	1968	14	oct.	1968	13	nov.	1968
Slovénie	7	mars	1994	7	mars	1994	6	avril	1994
Somalie	27	sept.	1965	29	fév.	1968	30	mars	1968
Soudan	15	mars	1967	9	avr.	1973	9	mai	1973
Sri Lanka	30	août	1967	12	oct.	1967	11	nov.	1967
Suède	25	sept.	1965	29	déc.	1966	28	janv.	1967
Suisse	22	sept.	1967	15	mai	1968	14	juin	1968
Swaziland	3	nov.	1970	14	juin	1971	14	juil.	1971
Tanzanie	10	janv.	1992	18	mai	1992	17	juin	1992
Tchad	12	mai	1966	29	août	1966	14	oct.	1966
Thaïlande	6	déc.	1985						
Togo	24	janv.	1966	11	août	1967	10	sept.	1967
Tonga	1 ^{er}	mai	1989	21	mars	1990	20	avr.	1990
Trinité-et-Tobago	5	oct.	1966	3	janv.	1967	2	fév.	1967
Tunisie	5	mai	1965	22	juin	1966	14	oct.	1966
Turkménistan	26	sept.	1992	26	sept.	1992	26	oct.	1992
Turquie	24	juin	1987	3	mars	1989	2	avr.	1989
Uruguay	28	mai	1992						
Venezuela	18	août	1993	2	mai	1995	1 ^{er}	juin	1995
[Rép. soc. féd. de la Yougoslavie	21	mars	1967	21	mars	1967	20	avr.	1967]
Zaïre	29	oct.	1968	29	avr.	1970	29	mai	1970
Zambie	17	juin	1970	17	juin	1970	17	juil.	1970
Zimbabwe	25	mars	1991	20	mai	1994	19	juin	1994

Résolutions du Conseil administratif

A sa Vingt-Neuvième session annuelle du 10-12 octobre 1995, le Conseil administratif a adopté les résolutions suivantes :

AC(29)/RES/81 — Approbation du Rapport annuel

Le Conseil administratif
DECIDE

D'approuver le Rapport annuel 1995 sur les activités du Centre, tel qu'il figure dans le texte joint au Document AC/95/3.

AC(29)/RES/82 — Adoption du budget pour l'exercice 96

Le Conseil administratif
DECIDE

D'adopter, pour la période allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996, le budget figurant au paragraphe 2 du Document AC/95/2.

AC(29)/RES/83 — Election du Secrétaire général

Le Conseil administratif
DECIDE

(a) que M. Ibrahim F.I. Shihata est réélu au poste de Secrétaire général pour un mandat complet de six ans, jusqu'à la clôture de l'Assemblée annuelle de 2001 du Conseil administratif;

(b) qu'il est autorisé à continuer à exercer ses fonctions au Groupe de la Banque mondiale;

(c) qu'il ne recevra aucune rémunération du Centre tant qu'il continuera à remplir ces fonctions.

Annexe 3

Rapport et états financiers

Montants exprimés en dollars des Etats-Unis

Composition des actifs nets relatifs aux instances CIRDI

	<i>30 juin 1996</i>	<i>30 juin 1995</i>
Avoirs en caisse et placements	<u>\$ 139.444</u>	<u>\$ 114.777</u>
Fonds disponibles pour les procédures d'arbitrage:		
Acomptes versés au Centre par des parties		
à des procédures d'arbitrage	119.926	102.675
Revenus des placements payables à des		
parties à des procédures d'arbitrage	<u>19.518</u>	<u>12.102</u>
Total des fonds disponibles		
pour les procédures d'arbitrage	<u>139.444</u>	<u>114.777</u>
Actifs nets	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>

Variations des avoirs en caisse et placements des instances CIRDI

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	<i>1996</i>	<i>1995</i>
Avoirs en caisse et placements au début de l'exercice	\$ 114.777	\$ 48.003
Acomptes versés au Centre par des parties		
à des procédures d'arbitrage	335.000	162.000
Revenu des placements : montants prévus	7.416	5.926
Décaissements effectués par le Centre pour		
financer les honoraires et les dépenses au		
titre de procédures d'arbitrage	(313.655)	(98.907)
Acomptes et revenus des placements		
correspondants restitués aux parties		
à l'issue de procédures d'arbitrage	<u>(4.094)</u>	<u>(2.245)</u>
Avoirs en caisse et placements à la fin de l'exercice	<u>\$ 139.444</u>	<u>\$ 114.777</u>

La note d'accompagnement fait intégralement partie des états financiers.

Annexe 3 (suite)

Note relative aux états financiers

30 juin 1996 et 30 juin 1995

Les états d'accompagnement ont été préparés conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés aux Etats-Unis, aux règles de comptabilité internationale et au Mémorandum sur les arrangements administratifs (le Mémorandum) entre le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (le Centre) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque), qui est entré en vigueur le 14 octobre 1966. Le Mémorandum prévoit notamment que, sauf dans la mesure où le Centre peut se faire rembourser par les parties à des procédures pour les honoraires et les frais des membres des commissions de conciliation, des tribunaux arbitraux et des comités ad hoc, la Banque fournira au Centre les services, locaux et matériels suivants :

- (1) les services de membres du personnel et de consultants; et
- (2) d'autres services administratifs et facilités tels que déplacements, communications, bureaux, mobilier, équipement, fournitures et impression.

La valeur des services fournis par la Banque, diminuée de la vente de publications et des droits d'enregistrement du Centre, se présente comme suit :

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	<i>1996</i>	<i>1995</i>
Services du personnel (y compris les bénéfices)	\$ 599.877	\$ 541.862
Services administratifs et facilités :		
Déplacements	23.748	24.217
Services contractuels	105.236	113.620
Arrangements de bureau	91.770	66.255
Autres	56.882	35.236
Moins : Vente de publications et droits d'enregistrement	10.179	23.000
Total	<u>\$ 867.334</u>	<u>\$ 758.190</u>

Les états financiers ne reflètent pas la valeur de ces services.

Les dépenses indiquées ne recouvrent que les montants identifiés par la Banque comme se rapportant directement au Centre.

Annexe 3 (suite)

Le Centre ne dispose pas de ressources propres. Les dépenses du Centre effectuées au titre de procédures d'arbitrage sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre. En vertu de ce Règlement, le Secrétaire général invite les parties à verser périodiquement des acomptes afin de couvrir ces dépenses. Une fois que la procédure d'arbitrage est achevée, s'il apparaît qu'un excès dans les avoirs en caisse existe, un tel excès sera remboursé aux parties proportionnellement aux sommes qui ont été avancées au Centre.

Note: Les états ci-joints des recettes et dépenses du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements sont une traduction française de la version anglaise. Les états financiers, en leur version anglaise, ont été examinés par les comptables indépendants du Centre, Price Waterhouse. Leurs conclusions sur les états financiers figurent dans la version anglaise du rapport annuel.

Annexe 4**Publications du CIRDI**

(Publications pouvant être obtenues gratuitement du Centre, sauf indication contraire)

Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats et Rapport des Administrateurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Doc. CIRDI/2 (anglais, espagnol et français)

Liste des Etats contractants et signataires de la Convention, Doc. ICSID/3 (mises à jour périodiques) (anglais, espagnol et français)

CIRDI, Règlements, Doc. CIRDI/4/Rév. 1 (mai 1975), contient les textes des Règlements du Centre entrés en vigueur du 1er janvier 1968 au 26 septembre 1984 (anglais, espagnol et français)

Clauses modèles du CIRDI, Doc. CIRDI/5/Rév. 2 (1er février 1993) (anglais, espagnol et français)

Liste des Etats contractants et des mesures prises par eux aux fins d'application de la Convention, Doc. CIRDI/8 (mises à jour périodiques) (anglais, espagnol et français)

Liste des Conciliateurs et Arbitres, Doc. CIRDI/10 (mises à jour périodiques) (anglais)

Mécanisme supplémentaire pour l'administration de procédures de conciliation, d'arbitrage et de constatation des faits, Doc. CIRDI/11 (juin 1979) (anglais, espagnol et français)

Bibliographie concernant le CIRDI, Doc. CIRDI/13/Rév. 3 (15 juillet 1994) (anglais)

CIRDI — Documents de base, Doc. CIRDI/15 (janvier 1985) (contient les textes des Règlements en vigueur depuis le 26 septembre 1984 et le texte de la Convention du CIRDI) (anglais, espagnol et français)

Affaires soumises au CIRDI, Doc. CIRDI/16/Rév. 4 (31 juillet 1995) (anglais)

Rapport annuel du CIRDI (1967-) (anglais, espagnol et français)

News from ICSID (semestriel) (anglais)

Vers une dépolitisation plus poussée des différends relatifs aux investissements : la contribution du CIRDI et de l'AMGI par Ibrahim FI. Shihata (janvier 1992) (anglais et espagnol)

Annexe 4 (suite)

Documents concernant l'origine et la formulation de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats (1967) (anglais, espagnol et français) (en vente au Centre au prix de 40 dollars)

Investment Laws of the World (dix volumes à feuillets mobiles) et Investment Treaties (six volumes à feuillets mobiles) (ces deux collections peuvent être obtenues en s'adressant à Oceana Publications, Inc., 75 Main Street, Dobbs Ferry, N.Y. 10522 (Etats-Unis), au prix de 1.500 dollars pour les deux ou de 950 dollars pour les dix volumes d'Investment Laws, et de 595 dollars pour les six volumes d'Investment Treaties)

ICSID Review — Foreign Investment Law Journal (publication semestrielle) (disponible par abonnement, au prix de 50 dollars par an pour les demandeurs domiciliés dans les pays de l'OCDE, et 25 dollars pour les autres, plus frais d'envoi; s'adresser à : Journals Publishing Division, The Johns Hopkins University Press, 2715 North Charles Street, Baltimore, Maryland 21218-4319, Etats-Unis)

Bilateral Investment Treaties par Rudolf Dolzer et Margrete Stevens (Martinus Nijhoff Publishers 1995) (124 dollars).

CIRDI

1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433, U.S.A.

Téléphone: (202) 477-1234
Facsimilé: (202) 522-2615